

versé et traversent encore une phase d'évolution continue, subissant dans une large mesure, l'influence de la tradition et, plus encore, des idées modernes. Depuis le début de notre histoire comme nation, on constate un accroissement graduel des pouvoirs du gouvernement canadien, connexe à l'attitude plus libérale des hommes d'état britanniques, attribuable surtout aux idées de gouvernement plus avancées dont s'est imprégnée l'administration de la métropole elle-même. Par exemple, en 1876, le Secrétaire Colonial d'alors proposa de donner au gouverneur général des instructions permanentes; dans ces instructions, il était dit notamment: "que le gouverneur général devait présider les séances du Conseil (droit que le souverain avait, depuis longtemps, laissé tomber en désuétude); que son opinion devait prévaloir, même s'il était en désaccord avec la majorité ou la totalité des ministres; et que, dans l'exercice du droit de grâce aux condamnés à mort, il devait consulter les ministres, tout en restant seul juge de l'application du droit de grâce ou de commutation de peine (une des dernières prérogatives que le souverain ait laissé disparaître). L'Honorable Edouard Blake, alors ministre de la Justice de la Puissance obtint, en 1878, qu'il y fût substitué de nouvelles instructions, laissant au gouverneur général le droit de passer outre à l'avis de ses ministres dans le seul cas de l'exercice du droit de grâce et sous la réserve que, lorsqu'une grâce ou une commutation serait susceptible d'affecter les intérêts impériaux, le gouverneur général devrait s'inspirer tout à la fois de ces intérêts et de l'avis de ses ministres, s'efforçant de les concilier.

Le développement des relations interimpériales jusqu'à la grande guerre peut être suivi dans les procès-verbaux de la Conférence Coloniale. La première Conférence Coloniale, en 1887, avait un caractère purement consultatif, le but principal du gouvernement britannique étant vraisemblablement de déterminer une méthode plus effective de coopération à la défense de l'empire. Après une seconde conférence, sans aucune importance au point de vue constitutionnel, tenue à Ottawa en 1894, la troisième de ces conférences, à laquelle n'assistaient que les premiers ministres, eut lieu à Londres, en 1897 et la quatrième, à laquelle prenaient part les ministres des dominions aussi bien que les premiers ministres, eut lieu à Londres, en 1902. A cette dernière conférence fut adoptée une résolution exprimant le désir que ces conférences eussent lieu à des intervalles n'excédant pas quatre ans, auxquelles "des questions d'intérêt commun seront étudiées et discutées entre le Secrétaire Colonial et les premiers ministres des colonies autonomes." En 1905, le Secrétaire Colonial, M. Lyttleton, suggéra la substitution à la Conférence Coloniale d'un Conseil Impérial, composé du Secrétaire Colonial et des premiers ministres ou leurs représentants. Le Canada ayant soulevé une objection contre l'usage du mot "Conseil", on choisit alors "Conférence Impériale." La première Conférence Impériale se réunit en 1907; un changement tout à fait significatif s'opéra lorsqu'il fut décidé que le Premier Ministre du Royaume-Uni (et non plus le Secrétaire Colonial) serait, *ex officio*, président des futures conférences, tandis que les premiers ministres des dominions et le